



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LYCEE POLYVALENT ASTIER
AUBENAS

Académie de Grenoble

Projet d'évaluation en lycée général et technologique

11 octobre 2021

Enjeu : Permettre une évaluation équitable, diversifiée, juste et transparente dans toutes les disciplines

LPO ASTIER
Tél. : 04 75 35 09 77
Mél : ce.0070004s@ac-grenoble.fr
BP 60145
07205 AUBENAS CEDEX

Sommaire

Modalités d'évaluation prises en compte pour l'obtention du baccalauréat général et technologique....	3
Les principes pédagogiques	3
Les mesures transitoires pour la session 2022 (élèves de terminale)	6
Livret scolaire	7
Obligations de l'élève.....	7
Aménagement et dispenses pour les élèves en situation de handicap	7
En éducation physique et sportive	8
Cas redoublement	8
Le traitement des fraudes	9
Annexe 1 : Tableau des coefficients	10
Annexe 2 : Formulaire de demande d'aménagements des épreuves du baccalauréat.....	11
Annexe 3 : Règlement EPS	18
Annexe 4 : Educonnect.....	20

Modalités d'évaluation prises en compte pour l'obtention du baccalauréat général et technologique

Les notes retenues pour le baccalauréat dans les enseignements obligatoires ne donnant pas lieu à une épreuve terminale sont les moyennes annuelles du candidat, qui rassemblent l'ensemble des résultats chiffrés obtenus par l'élève au fil de son parcours scolaire pendant les deux années du cycle terminal dans les enseignements concernés.

Les moyennes sont attribuées par les professeurs, entérinées en conseil de classe, transmises aux familles dans les bulletins trimestriels, puis renseignées dans le livret scolaire. Dans chaque enseignement concerné, la moyenne annuelle est validée lors du dernier conseil de classe de chaque année du cycle terminal (fin de première et fin de terminale). La moyenne annuelle de chaque enseignement est prise en compte pour l'obtention du baccalauréat en l'arrondissant au dixième de point supérieur.

S'agissant des enseignements optionnels, les candidats scolaires font valoir leurs moyennes annuelles de première au titre des enseignements optionnels qu'ils suivent en classe de première, et leurs moyennes annuelles de terminale au titre des enseignements optionnels qu'ils suivent en terminale. Chacune de ces moyennes est affectée des coefficients selon les modalités prévues dans la partie 1-A de la présente note de service.

Les principes pédagogiques

Design & métiers d'arts, Analyse et méthode et Expression plastique

Le nombre de notes par trimestre sera déterminé par l'enseignant en fonction des compétences à évaluer. Il ne peut être inférieur à trois notes par trimestre.

Ces notes seront attribuées après avoir informé l'élève des critères d'évaluation.

Critères d'évaluation découlant des compétences à acquérir au cours du cycle première-terminale et définies par le ministère comme suit :

- Communiquer à l'écrit et à l'oral en utilisant un langage rigoureux et des outils pertinents
- Emettre des hypothèses en vue d'une démarche créative
- Expérimenter et utiliser des méthodes de recherche et de conception
- Mettre en relation des savoirs généraux, artistiques et technologiques
- Rechercher, extraire et exploiter l'information utile

Chaque évaluation sommative (notée) interviendra après plusieurs évaluations formatives (correction sans note) sous forme de bilan de groupe ou d'évaluation individuelle.

Les évaluations notées peuvent porter sur un travail écrit et/ ou graphique, ou un oral.

Les évaluations notées peuvent porter sur un travail collectif ou individuel conformément au référentiel du bac STD2A.

Après l'évaluation, l'élève est informé du degré d'acquisition atteint ainsi que les éléments à travailler.

Enseignement de spécialités IT,I2D et 2I2D

Dans le cadre des cours d'innovation technologique, d'ingénierie et développement durable de première et 2I2D

de terminale :

Le nombre de notes par trimestre sera déterminé par l'enseignant en fonction des compétences et connaissances à évaluer conformément au programme disciplinaire de STI2D. Chaque élève sera évalué avec au minimum trois notes par trimestre.

Ces évaluations peuvent s'adosser à des productions individuelles ou collectives, on entend par production individuelle ou collective :

- Des exposés oraux réalisés à l'occasion de revue(s) de projet ;
- Activités de travaux pratiques validant des compétences et savoir-faire;
- Des travaux écrits au format papier ou numérique type devoir de fin de chapitre ou d'évaluation type bac ;
- Réalisation de prototypes au travers du projet de spécificité de terminale ou du mini projet de première.

Les 8 compétences qui seront validées au travers du projet d'évaluation de l'élève sont :

- Caractériser des produits ou des constituants privilégiant un usage raisonné du point de vue du développement durable
- Identifier les éléments influents du développement d'un produit
- Analyser l'organisation fonctionnelle et structurelle d'un produit
- Communiquer une idée, un principe ou une solution technique, un projet, y compris en langue étrangère
- Imaginer une solution, répondre à un besoin en mettant en œuvre une démarche de projet
- Préparer une simulation et exploiter les résultats pour prédire un fonctionnement, valider une performance ou une solution
- Expérimenter et réaliser des prototypes ou des maquettes
- Maîtriser son expression orale

Chaque moyenne trimestrielle de 2I2D est représentative du nombre d'heures relatif aux enseignements communs et de l'enseignement spécifique choisi par l'élève, respectivement un tiers et deux tiers.

Enseignement de spécialité Numérique et sciences informatiques (NSI)

La diversité des modalités d'évaluation permet de faire émerger des potentialités qui n'apparaîtraient pas si l'évaluation n'existait que sous un seul format ; elle permet aussi un meilleur équilibre dans l'évaluation de l'élève.

L'ensemble des évaluations doit permettre d'évaluer les six grandes compétences qui sont l'objectif de la spécialité NSI :

- analyser et modéliser un problème ;
- décomposer un problème en sous-problèmes ;
- concevoir des solutions algorithmiques ;
- mobiliser les concepts et les technologies ;
- traduire un algorithme dans un langage de programmation ;
- développer des capacités d'abstraction et de généralisation.

En fonction des objectifs poursuivis et selon les compétences évaluées, l'évaluation pourra s'appuyer sur des devoirs surveillés sur table ou sur machine, des devoirs en temps libre, des interrogations « flash », des présentations orales et des projets informatiques. Cette liste n'est pas exhaustive et d'autres formes d'évaluation peuvent être utilisées.

Les interrogations « flash », qui peuvent être données sous la forme de QCM, ont pour objectif d'évaluer un travail régulier en portant sur des questions de cours ou des applications immédiates et simples.

En termes de volume, un bon équilibre, par trimestre, consisterait en un à deux devoirs surveillés, un à deux projets et deux à six interrogations « flash ».

Sciences physiques et chimiques

Dans le cadre de l'enseignement des sciences physiques et chimiques, le nombre d'évaluations par trimestre sera déterminé par l'enseignant en fonction des compétences et des capacités à évaluer. Au moins trois évaluations par trimestre seront organisées.

En amont d'une évaluation, l'élève est informé des compétences et/ou des capacités mobilisables. Ces compétences et ces capacités sont celles du programme publié au bulletin officiel de l'Éducation Nationale.

Une évaluation intervient après plusieurs évaluations formatives et/ou d'activités expérimentales non notées.

Les évaluations peuvent porter sur un travail écrit et/ou sur une activité expérimentale.

LPO ASTIER

Tél. : 04 75 35 09 77

Mél : ce.0070004s@ac-grenoble.fr

BP 60145

07205 AUBENAS CEDEX

Après l'évaluation, l'élève est informé du degré d'acquisition des compétences et des capacités évaluées.

Mathématiques

10% du temps d'enseignement sera consacré à des évaluations en classe, de formes diversifiées et de durées variées. Qu'elles soient à visée diagnostique, formative, sommative, ces évaluations apportent des indications sur le niveau de maîtrise des capacités en jeu et des six grandes compétences mathématiques.

Les notes seront attribuées suivant les critères d'évaluation découlant des compétences à acquérir au cours du cycle première-terminale et définies par les programmes en vigueur soit :

- chercher, expérimenter, en particulier à l'aide d'outils logiciels ;
- modéliser, faire une simulation, valider ou invalider un modèle ;
- représenter, choisir un cadre (numérique, algébrique, géométrique ...), changer de registre ;
- raisonner, démontrer, trouver des résultats partiels et les mettre en perspective ;
- calculer, appliquer des techniques et mettre en œuvre des algorithmes ;
- communiquer un résultat par oral ou par écrit, expliquer une démarche.

La diversité des modalités d'évaluation permet de faire émerger des potentialités qui n'apparaîtraient pas si l'évaluation n'existait que sous un seul format.

En fonction des objectifs poursuivis et selon les compétences évaluées, elle pourra s'appuyer sur des devoirs surveillés avec calculatrice autorisée (ou non) sur tout le temps ou sur une partie de l'évaluation, des devoirs en temps libre rédigés ou enregistrés sous forme de capsule audio, la rédaction de travaux de recherche individuels ou collectifs, des travaux pratiques pouvant nécessiter l'usage de logiciels dédiés, l'exposé oral de tout ou partie d'une solution d'exercice, etc.

Les écrits en classe peuvent prendre plusieurs formes : questions flash, exercices avec questions intermédiaires, exercices à prise d'initiative, rédaction aboutie d'une démonstration esquissée en classe, QCM ou Vrai-Faux argumentés ou non qui peuvent contribuer à diversifier les types de raisonnement tout en sollicitant la compétence communiquée.

Il y aura au moins deux évaluations sommatives par trimestre, des évaluations formatives de toute nature.

La moyenne trimestrielle s'appuie sur ces devoirs et sur d'autres modalités d'évaluation comme celles évoquées précédemment.

Langues vivantes

Objectifs :

L'objectif pour chaque élève est d'atteindre en fin de terminale le niveau B2 en LV1 et le niveau B1 en LV2 attendu par le CECRL.

Evaluations :

Le nombre de notes par trimestre sera déterminé par l'enseignant en fonction des compétences à évaluer.

Les situations d'évaluations proposées seront variées et diversifiées en lien avec les 5 compétences du CECRL :

- compréhension de l'écrit
- compréhension de l'écrit
- expression écrite
- expression orale
- Interaction

Des évaluations sommatives, travaux formatifs et des exercices ciblés seront proposés. Les évaluations peuvent porter sur un travail collectif ou individuel.

Aménagements :

Concernant les aménagements aux conditions d'examen et plus spécifiquement le temps majoré, la possibilité de temps supplémentaire sera proposée, sous réserve de compatibilité de l'emploi du temps et des contraintes organisationnelles. Dans le cas contraire, le sujet sera aménagé en conséquence.

Absences :

Les élèves absents lors d'un devoir devront le rattraper dans les jours qui viennent pendant l'heure de cours. Le devoir sera comparable à celui réalisé par les camarades le jour de l'évaluation. Si l'activité du cours ne permet pas son rattrapage (ex : activité orale) l'élève se présentera ultérieurement suivant les créneaux disponibles de

l'enseignant ou de la vie scolaire pour rattraper son devoir.

Philosophie

Comment construire une moyenne représentative du niveau atteint par les élèves ?

La note de contrôle continu s'appuie sur un nombre d'évaluations certificatives laissé à l'appréciation de l'enseignant en accord avec l'équipe disciplinaire.

Deux types d'exercices :

- La dissertation qui nécessite une réponse argumentée à la problématique élaborée par l'élève autour du sujet.
- L'explication de texte qui nécessite de rendre compte du problème traité par l'auteur ainsi que de sa thèse.

La note obtenue est toujours globale (fond et forme).

Chaque année, un bac blanc se tiendra aux alentours des vacances de février.

Seules les absences justifiées peuvent faire l'objet d'un rattrapage par l'enseignant.

Histoire géographique – enseignement moral et civique

Le nombre de notes par trimestre sera déterminé par l'enseignant en fonction des compétences à évaluer.

Pour la voie générale, on peut recommander qu'au moins trois notes correspondent à des devoirs sur table par trimestre.

Ces notes seront attribuées après avoir informé l'élève des critères d'évaluation découlant des compétences à acquérir au cours du cycle première-terminale et définies par le ministère comme suit :

Pour la voie générale

- Maîtriser des repères chronologiques et spatiaux et contextualiser
- Analyser, critiquer et exploiter des documents selon une approche historique ou géographique
- Développer un discours construit, raisonné et argumenté à l'écrit et à l'oral
- Maîtriser la langue et employer les notions et le lexique acquis en cours
- Comprendre et réaliser des représentations cartographiques

Pour la voie technologique

- Maîtriser des repères chronologiques et spatiaux et contextualiser
- Caractériser un espace, une période, un événement, une situation ou un personnage
- Localiser et identifier des lieux et/ou des phénomènes sur une carte jointe au sujet
- Analyser, critiquer et exploiter des documents selon une approche historique ou géographique
- Développer un discours construit, raisonné et argumenté à l'écrit et à l'oral
- Maîtriser la langue et employer les notions et le vocabulaire acquis en cours

Pour l'Enseignement moral et civique

- Mobiliser les connaissances, méthodes et outils
- Reasonner, argumenter, démontrer en exerçant un regard critique
- S'exprimer en public de manière claire, argumentée, nuancée et posée
- Savoir écouter et apprendre à débattre, respecter la diversité des points de vue
- Travailler en équipe

Chaque évaluation sommative (notée) interviendra après plusieurs évaluations formatives (correction sans note) sous forme de bilan de groupe ou d'évaluation individuelle.

Les évaluations notées peuvent porter sur un travail écrit et/ou cartographique, ou un oral.

Les évaluations notées peuvent porter sur un travail collectif ou individuel.

Après l'évaluation, l'élève est informé du degré d'acquisition atteint ainsi que les éléments à travailler.

Les mesures transitoires pour la session 2022 (élèves de terminale)

Voie générale			Voie technologique		
Première	Terminale	Total cycle	Première	Terminale	Total cycle
2020-21	2021-22	session	2020-21	2021-22	session

			2022			2022
Enseignement de spécialité de 1re	5		5	5		5
Histoire-géographie	3,33	3	6,33	3,33	3	6,33
Langue vivante A	3,33	3	6,33	3,33	3	6,33
Langue vivante B	3,33	3	6,33	3,33	3	6,33
Enseignement scientifique (voie générale) ou mathématiques (voie technologique)	2,5	2,5	5	3,33	1,66	5
Éducation physique et sportive		5	5		5	5
Enseignement moral et civique		1	1		1	1
Notes de bulletins tous enseignements (5 %)	5		5	5		5
Total	22,5	17,5	40	23,3	16,7	40

Livret scolaire

(Arrêté du 4 mars 2020 relatif au livret scolaire pour l'examen du baccalauréat général et du baccalauréat technologique)

Le livret scolaire est renseigné par l'équipe pédagogique de façon à indiquer le niveau atteint et à valoriser l'implication, l'engagement, l'assiduité et les progrès du candidat dans le cadre de sa scolarité.

Obligations de l'élève

Pour avoir du sens et être réellement représentative du niveau d'un élève, en particulier en tant que candidat scolaire au baccalauréat, une moyenne doit nécessairement être construite à partir d'une pluralité de notes. Le contrôle continu implique un respect scrupuleux de l'obligation d'assiduité prévue par l'article L.511-1 du Code de l'éducation, qui impose aux élèves de suivre l'intégralité des enseignements obligatoires et optionnels auxquels ils sont inscrits. À ce titre, les élèves doivent accomplir les travaux écrits et oraux qui leur sont demandés par les enseignants et se soumettre aux modalités du contrôle continu qui leur sont imposées.

Lorsque l'absence d'un élève à une évaluation est jugée par son professeur comme faisant porter un risque à la représentativité de sa moyenne, une nouvelle évaluation est spécifiquement organisée à son intention. Lors du conseil de classe, présidé par le chef d'établissement ou son représentant, l'équipe pédagogique et éducative déterminera si les moyennes de l'élève peuvent être retenues pour le baccalauréat. S'il était constaté qu'une ou plusieurs moyennes ne sont pas représentatives du niveau de compétence atteint, l'élève sera convoqué à une évaluation ponctuelle à titre d'évaluation de remplacement. Si la moyenne manquante est celle de l'année de première, cette évaluation ponctuelle est organisée au cours du premier trimestre de l'année de terminale et porte sur le programme de la classe de première. Si la moyenne manquante est celle de l'année de terminale, l'évaluation ponctuelle est organisée avant la fin de l'année de terminale et porte sur le programme de terminale.

Aménagement et dispenses pour les élèves en situation de handicap

Dans les conditions définies aux articles D.351-27 à D.351-32 du Code de l'éducation les candidats peuvent bénéficier d'aménagements ou de dispense d'évaluations en fonction de l'aménagement de leur scolarité. Les travaux organisés pour évaluer les résultats des élèves dans le cadre du contrôle continu prendront en compte les adaptations et aménagements définis dans le cadre des plans d'accompagnement personnalisés (PAP), des projets d'accueil individualisé (P.A.I.) ou des projets personnalisés de scolarisation (P.P.S.) dans les conditions prévues par la réglementation.

En éducation physique et sportive

- Candidat inapte sur une épreuve

Un candidat inapte dans l'impossibilité de passer une épreuve disposera d'une épreuve différée («rattrapage»), de substitution ou adaptée.

Si la date de l'épreuve différée est incluse dans la période d'inaptitude, il est malgré tout possible de proposer une note au regard du référentiel si le candidat a participé à tout ou partie de la séquence d'enseignement et **si l'enseignant possède suffisamment d'éléments factuels.**

À défaut, la mention « DI » (dispensé) sera retenue à la place de la note pour l'épreuve non réalisée.

S'il n'est pas possible d'attribuer au moins deux notes au candidat, la procédure suivante s'engage :

- l'unique note du candidat émanant d'une épreuve peut être proposée par l'enseignant. Pour cela, cette unique note à l'examen est soumise à l'équipe puis validée par le chef d'établissement.
- elle sera ensuite examinée par la CAHPN au regard des éléments justificatifs fournis (Bulletins scolaires de première et /ou livrets scolaires...). Les éléments apportés sur les bulletins de première seront déterminants.

- En cas d'absence au CCF, le justificatif fourni doit être validé par le chef d'établissement.

Si le justificatif est recevable, le candidat est reconvoqué à l'épreuve de rattrapage. En cas d'impossibilité du candidat de se présenter à l'épreuve de rattrapage, il est possible de proposer une note (voir point 5). Cette possibilité doit rester exceptionnelle, pour préserver l'équité entre les candidats.

Sans justificatif ou s'il n'est pas validé par le chef d'établissement, la **mention « AB »** sera portée à la place de la note pour la ou les épreuves CCF non réalisées. Le professeur Référent Examen s'assure régulièrement auprès de son administration du statut des élèves absents en EPS (démission, changement d'établissement...).

Pour la **voie professionnelle**, une **absence à toutes les épreuves d'EPS bloque l'obtention du diplôme.**

Cas redoublement

Les élèves, redoublant la classe de terminale, conservent pendant leur deuxième année de terminale les notes de contrôle continu (moyennes annuelles) acquises l'année précédente, en classe de première. En revanche, ils

ne conservent pas les notes de contrôle continu qu'ils ont obtenues pendant leur première année de terminale, avant leur redoublement.

Le traitement des fraudes

Dans le cadre du Contrôle Continu, la gestion des situations de fraude relève de la responsabilité des professeurs et s'exerce dans le cadre défini par le règlement intérieur de l'établissement.

Annexe 1 : Tableau des coefficients

Annexe – Tableau des coefficients

	Voie générale			Voie technologique		
	Première	Terminale	Total cycle	Première	Terminale	Total cycle
Enseignements obligatoires évalués en épreuves terminales						
Français	10		10	10		10
Philosophie		8	8		4	4
Enseignement de spécialité 1		16	16		16	16
Enseignement de spécialité 2		16	16		16	16
Grand oral		10	10		14	14
			60			60
Enseignements obligatoires ne faisant pas l'objet d'épreuves terminales						
Enseignement de spécialité de 1 ^{re}	8		8	8		8
Histoire-géographie	3	3	6	3	3	6
Langue vivante A	3	3	6	3	3	6
Langue vivante B	3	3	6	3	3	6
Enseignement scientifique (voie générale) ou mathématiques (voie technologique)	3	3	6	3	3	6
Éducation physique et sportive		6	6		6	6
Enseignement moral et civique	1	1	2	1	1	2
			40			40
Tous enseignements obligatoires			100			100

	Voie générale			Voie technologique		
	Première	Terminale	Total cycle	Première	Terminale	Total cycle
Option 1	2	2	4	2	2	4
Option 2		2	2	2	2	4
LCA Latin	2	2	4			
LCA Grec	2	2	4			
Tous enseignements optionnels	6	8	14	4	4	8

Annexe 2 : Formulaire de demande d'aménagements des épreuves du baccalauréat



FORMULAIRE DE DEMANDE D'AMENAGEMENTS DES EPREUVES DU BACCALAUREAT GENERAL ET DU BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE

Procédure simplifiée

**FORMULAIRE A RENSEIGNER EN CLASSE DE SECONDE OU AU PLUS TARD AVANT LA DATE LIMITE
D'INSCRIPTION A L'EXAMEN**

Ce formulaire de demande d'aménagements des conditions de passation des épreuves du baccalauréat général et du baccalauréat technologique est à compléter par le candidat - ou, s'il est mineur, par ses responsables légaux - et par l'équipe pédagogique.

IDENTITE DU CANDIDAT	
NOM de famille du candidat :	NOM d'usage du candidat :
Prénom(s) :	Date de naissance : Sexe : <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M
Adresse :	
Tél. :	
Adresse électronique :	
Nom et adresse du représentant légal (si différent) :	
Classe	
Préciser l'établissement scolaire où est inscrit le candidat	
Ville : Tél. : Courriel :	
EXAMEN PRESENTE	
<input type="checkbox"/> Baccalauréat général <i>Enseignements de spécialité en classe de première (écrire en toutes lettres – pas de sigle) :</i>	
1. Spécialité	
2. Spécialité	
3. Spécialité	
<input type="checkbox"/> Baccalauréat technologique Série : (cocher la case correspondante)	
<input type="checkbox"/> STMG	<input type="checkbox"/> STL
<input type="checkbox"/> ST2S	<input type="checkbox"/> STD2A
<input type="checkbox"/> STHR	<input type="checkbox"/> S2TMD
<input type="checkbox"/> STI2D	
<input type="checkbox"/> STL - Enseignement de spécialité choisi :	
<input type="checkbox"/> STMG et STI2D - Enseignement spécifique choisi :	
<input type="checkbox"/> S2TMD – Parcours artistique choisi :	
AMENAGEMENTS DE LA SCOLARITE DE L'ANNEE PRECEDENTE OU DE L'ANNEE EN COURS	
<input type="checkbox"/> PPS (joindre la photocopie du PPS ou de la notification)	
<input type="checkbox"/> PAI (joindre la photocopie)	
<input type="checkbox"/> PAP (joindre la photocopie)	
<input type="checkbox"/> AESH (joindre la photocopie)	
<i>N.B : Seuls les aménagements conformes au règlement de l'examen sont possibles</i>	

NOM.....PRENOM.....

1

Aménagements sollicités par <u>le candidat</u> ou <u>s'il est mineur, ses représentants</u> <u>légaux</u>	Appréciation de l'équipe pédagogique <i>Ne concerne pas les candidats individuels</i>	Réservé à la décision de l'autorité administrative
TEMPS OU ESPACE		
<p>1. Temps majoré <i>(dans la limite d'un tiers temps)</i></p> <p>1.1. Préparation des épreuves orales ou pratiques</p> <p><input type="checkbox"/> 1.1.1 - un tiers-temps (1/3)</p> <p><input type="checkbox"/> 1.1.2 - autres (supérieur au tiers temps pour situations exceptionnelles)</p> <p>.....</p> <p>1.2. Epreuves écrites</p> <p><input type="checkbox"/> 1.2.1 - tiers temps</p> <p><input type="checkbox"/> 1.2.2 - autres (supérieur au tiers temps pour situations exceptionnelles)</p> <p>.....</p> <p>1.3. Epreuves orales</p> <p><input type="checkbox"/> 1.3.1 - tiers temps</p> <p><input type="checkbox"/> 1.3.2 - autres (supérieur au tiers temps pour situations exceptionnelles)</p> <p>.....</p> <p>1.4. Epreuves pratiques</p> <p><input type="checkbox"/> 1.4.1 – tiers temps</p> <p><input type="checkbox"/> 1.4.2 – autres (supérieur au tiers temps pour situations exceptionnelles)</p> <p>.....</p>	<p><input type="checkbox"/> 1.1.1</p> <p><input type="checkbox"/> 1.1.2</p> <p><input type="checkbox"/> 1.2.1</p> <p><input type="checkbox"/> 1.2.2</p> <p><input type="checkbox"/> 1.3.1</p> <p><input type="checkbox"/> 1.3.2</p> <p><input type="checkbox"/> 1.4.1</p> <p><input type="checkbox"/> 1.4.2</p> <p>Observations :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p>Valide la demande</p> <p><input type="checkbox"/> 1.1.1 - MH104</p> <p><input type="checkbox"/> 1.1.2</p> <p><input type="checkbox"/> 1.2.1 - MH102</p> <p><input type="checkbox"/> 1.2.2 – MH101</p> <p><input type="checkbox"/> 1.3.1 - MH103</p> <p><input type="checkbox"/> 1.3.2</p> <p><input type="checkbox"/> 1.4.1 – MH105</p> <p><input type="checkbox"/> 1.4.2</p> <p>Refus à motiver :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
<p>2. Pause</p> <p>Possibilité de se déplacer, de sortir, de se restaurer et/ou de bénéficier de soins (avec temps compensatoire y compris pendant la 1^{ère} heure)</p> <p>Elle ne peut excéder le tiers du temps prévu pour chaque épreuve.</p> <p><input type="checkbox"/> 2</p>	<p><input type="checkbox"/> 2</p> <p>Observations :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p>Valide la demande</p> <p><input type="checkbox"/> 2 - MH118</p> <p>Refus à motiver :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>

NOM.....PRENOM.....

Aménagements sollicités par le candidat ou s'il est mineur, ses représentants <u>légaux</u>	Appréciation de l'équipe pédagogique <i>Ne concerne pas les candidats individuels</i>	Réservé à la décision de l'autorité administrative
<p>3 - Locaux, installation de la salle (à préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> 3.1 - accès facile aux sanitaires, possibilité de s'y rendre dès la 1^{ère} heure</p> <p><input type="checkbox"/> 3.2 - proximité de l'infirmierie</p> <p><input type="checkbox"/> 3.3 - accessibilité des locaux (RDC ou accès ascenseur)</p> <p><input type="checkbox"/> 3.4 - Accessibilité des locaux fauteuil roulant</p> <p><input type="checkbox"/> 3.5 - conditions particulières d'éclairage à préciser :</p> <p>.....</p> <p><input type="checkbox"/> 3.6 - poste de travail ou mobilier adapté à préciser :</p> <p>.....</p> <p><input type="checkbox"/> 3.7 - salle à faible effectif</p> <p><input type="checkbox"/> 3.8 - seul dans une salle (situation exceptionnelle)</p>	<p><input type="checkbox"/> 3.1</p> <p><input type="checkbox"/> 3.2</p> <p><input type="checkbox"/> 3.3</p> <p><input type="checkbox"/> 3.4</p> <p><input type="checkbox"/> 3.5</p> <p><input type="checkbox"/> 3.6</p> <p><input type="checkbox"/> 3.7</p> <p><input type="checkbox"/> 3.8</p> <p>Observations :</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p>Valide la demande</p> <p><input type="checkbox"/> 3.1 – MH201</p> <p><input type="checkbox"/> 3.2 – MH202</p> <p><input type="checkbox"/> 3.3 – MH204</p> <p><input type="checkbox"/> 3.4 – MH206</p> <p><input type="checkbox"/> 3.5 – MH209</p> <p><input type="checkbox"/> 3.6 – MH211</p> <p><input type="checkbox"/> 3.7 – MH214</p> <p><input type="checkbox"/> 3.8 – MH212</p> <p>Refus à motiver :</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
AMENAGEMENTS TECHNIQUES		
<p>4 - Aides techniques</p> <p>4- 1 Utilisation d'un ordinateur ou d'une tablette (hors connexion)</p> <p><input type="checkbox"/> 4.1.1 – ordinateur ou tablette du candidat</p> <p><input type="checkbox"/> 4.1.2 – ordinateur fourni par le centre d'examen</p> <p><input type="checkbox"/> 4.1.3 – utilisation de logiciels spécifiques habituellement utilisés en classe</p> <p>A préciser :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p><i>Dans le cas d'utilisation de logiciels spécifiques sur l'ordinateur du centre, il appartient au candidat d'apporter les logiciels et d'en demander leur installation avant l'épreuve.</i> Certains logiciels peuvent ne pas être autorisés aux examens.</p> <p>4.2 - Matériel particulier apporté par le candidat sauf ordinateur ou tablette (à préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> 4.2.1 - calculatrice simple non programmable</p> <p><input type="checkbox"/> 4.2.2 - machine braille</p> <p><input type="checkbox"/> 4.2.3 - système Haute Fréquence</p> <p><input type="checkbox"/> 4.2.4 - autres</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p><input type="checkbox"/> 4.1.1</p> <p><input type="checkbox"/> 4.1.2</p> <p><input type="checkbox"/> 4.1.3</p> <p><input type="checkbox"/> 4.2.1</p> <p><input type="checkbox"/> 4.2.2</p> <p><input type="checkbox"/> 4.2.3</p> <p><input type="checkbox"/> 4.2.4</p> <p>Observations :</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p>Valide la demande</p> <p><input type="checkbox"/> 4.1.1 – MH413</p> <p><input type="checkbox"/> 4.1.2– MH414</p> <p><input type="checkbox"/> 4.1.3– MH405</p> <p><input type="checkbox"/> 4.2.1 - MH402</p> <p><input type="checkbox"/> 4.2.2 - MH403</p> <p><input type="checkbox"/> 4.2.3 - MH403</p> <p><input type="checkbox"/> 4.2.4 – MH403</p> <p>Refus à motiver :</p> <p>.....</p> <p>.....</p>

NOM.....PRENOM.....

Aménagements sollicités par le candidat ou s'il est mineur, ses représentants légaux	Appréciation de l'équipe pédagogique <i>Ne concerne pas les candidats individuels</i>	Réservé à la décision de l'autorité administrative
5 - Mise en forme des sujets <input type="checkbox"/> 5.1 – sujet en braille intégral <input type="checkbox"/> 5.2 – sujet en braille abrégé <input type="checkbox"/> 5.3 – sujet en caractères agrandis - Arial 16 <input type="checkbox"/> 5.4 – sujet en caractères agrandis - Arial 20 <input type="checkbox"/> 5.5 – sujet en format numérique <input type="checkbox"/> HTML <input type="checkbox"/> PDF <input type="checkbox"/> 5.6 – sujet en A3 <input type="checkbox"/> 5.7 – autres :	<input type="checkbox"/> 5.1 <input type="checkbox"/> 5.2 <input type="checkbox"/> 5.3 <input type="checkbox"/> 5.4 <input type="checkbox"/> 5.5 <input type="checkbox"/> HTML <input type="checkbox"/> PDF <input type="checkbox"/> 5.6 <input type="checkbox"/> 5.7 Observations :	Valide la demande <input type="checkbox"/> 5.1 – MH301 <input type="checkbox"/> 5.2 – MH302 <input type="checkbox"/> 5.3 – MH310 <input type="checkbox"/> 5.4 – MH303 <input type="checkbox"/> 5.5 – MH306 <input type="checkbox"/> HTML <input type="checkbox"/> PDF <input type="checkbox"/> 5.6 – MH304 <input type="checkbox"/> 5.7 Refus à motiver :
6 - Communication <input type="checkbox"/> 6.1 - Port par le surveillant du système HF pour les épreuves écrites et /ou orales <input type="checkbox"/> 6.2 - En cas de consignes orales, celles-ci devront être données à voix haute en articulant, le surveillant se plaçant face au candidat <input type="checkbox"/> 6.3 Consignes orales données par écrit <input type="checkbox"/> 6.4 - Autres (à préciser)	<input type="checkbox"/> 6.1 <input type="checkbox"/> 6.2 <input type="checkbox"/> 6.3 <input type="checkbox"/> 6.4 Observations :	Valide la demande <input type="checkbox"/> 6.1 – MH401 <input type="checkbox"/> 6.2 – MH508 <input type="checkbox"/> 6.3 – MH601 <input type="checkbox"/> 6.4 Refus à motiver :
AIDES HUMAINES		
Aides humaines 7 - Nom, prénom, qualité de la personne envisagée si elle est connue (AESH, enseignants) : <input type="checkbox"/> 7.1 - secrétaire lecteur <input type="checkbox"/> 7.2 - secrétaire scripteur <input type="checkbox"/> 7.3 - assistant <input type="checkbox"/> 7.3.1 - Reformulation des consignes <input type="checkbox"/> 7.3.2 - Séquençage des consignes complexes <input type="checkbox"/> 7.3.3 - Explicitation des sens second et métaphorique <input type="checkbox"/> 7.3.4 - autre (préciser) <input type="checkbox"/> 7.4 - Assistance d'un enseignant spécialisé trouble de la fonction auditive <input type="checkbox"/> 7.5 - Assistance d'un interprète en langue des signes française (LSF) pour les épreuves orales uniquement <input type="checkbox"/> 7.6 - Assistance d'un codeur en langue française parlée complétée (LfPC)	<input type="checkbox"/> 7.1 <input type="checkbox"/> 7.2 <input type="checkbox"/> 7.3.1 <input type="checkbox"/> 7.3.2 <input type="checkbox"/> 7.3.3 <input type="checkbox"/> 7.3.4 <input type="checkbox"/> 7.4 <input type="checkbox"/> 7.5 <input type="checkbox"/> 7.6 Observations :	Valide la demande <input type="checkbox"/> 7.1 – MH512 <input type="checkbox"/> 7.2 – MH513 <input type="checkbox"/> 7.3.1 – MH521 <input type="checkbox"/> 7.3.2 – MH522 <input type="checkbox"/> 7.3.3 – MH523 <input type="checkbox"/> 7.3.4 – MH501 <input type="checkbox"/> 7.4 - MH502 <input type="checkbox"/> 7.5 – MH503 <input type="checkbox"/> 7.6 – MH504 Refus à motiver :

NOM.....PRENOM.....

Aménagements sollicités par le candidat ou s'il est mineur, ses représentants légaux	Appréciation de l'équipe pédagogique <i>Ne concerne pas les candidats individuels</i>	Réservé à la décision de l'autorité administrative
ADAPTATIONS ET DISPENSES		
<p>8- Adaptations d'épreuves conformes à la réglementation en vigueur</p> <p>8.1 – Adaptations générales</p> <p><input type="checkbox"/> 8.1.1 - épreuves orales possibilités de réponses écrites</p> <p><input type="checkbox"/> 8.1.2 – Passage en priorité pour les épreuves orales</p> <p><input type="checkbox"/> 8.1.3 - Autres</p> <p><i>Préciser le type d'adaptation à l'exception des adaptations de sujets :</i></p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>8.2 – Adaptations spécifiques</p> <p><input type="checkbox"/> 8.2.1 – Epreuve de Français : réduction de nombre de textes</p> <p><input type="checkbox"/> 8.2.2 – Compétences expérimentales baccalauréat général : physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre,</p> <p><input type="checkbox"/> 8.2.3 – Compétences expérimentales baccalauréat technologique STL : biochimie-biologie-biotechnologie</p> <p><input type="checkbox"/> 8.2.4 – Compétences expérimentales baccalauréat technologique STL : sciences physiques et chimiques en laboratoire</p> <p><input type="checkbox"/> 8.2.5 – Partie pratique : numérique et sciences informatiques</p> <p><input type="checkbox"/> 8.2.6 – partie orale de l'épreuve terminale de spécialité LLCER</p> <p><input type="checkbox"/> 8.2.7 – partie écrite de l'épreuve terminale de spécialité LLCER</p> <p><input type="checkbox"/> 8.2.8 – Evaluation commune d'Histoire-Géographie : remplacement du croquis et/ou de la production graphique par un texte</p> <p><input type="checkbox"/> 8.2.9 –Evaluation commune : Epreuve de physique-chimie de la santé (ST2S) ou physique-chimie (STD2A) : remplacement des réponses sous forme schématique ou graphique par un texte</p> <p><input type="checkbox"/> 8.2.10 – évaluation commune de spécialité LLCER (1^{ère})</p>	<p><input type="checkbox"/> 8.1.1</p> <p><input type="checkbox"/> 8.1.2</p> <p><input type="checkbox"/> 8.1.3</p> <p><input type="checkbox"/> 8.2.1</p> <p><input type="checkbox"/> 8.2.2</p> <p><input type="checkbox"/> 8.2.3</p> <p><input type="checkbox"/> 8.2.4</p> <p><input type="checkbox"/> 8.2.5</p> <p><input type="checkbox"/> 8.2.6</p> <p><input type="checkbox"/> 8.2.7</p> <p><input type="checkbox"/> 8.2.8</p> <p><input type="checkbox"/> 8.2.9</p> <p><input type="checkbox"/> 8.2.10</p> <p>Observations :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p><input type="checkbox"/> 8.1.1 – MH602</p> <p><input type="checkbox"/> 8.1.2 – MH632</p> <p><input type="checkbox"/> 8.1.3 – MH619</p> <p><input type="checkbox"/> 8.2.1 – MH619</p> <p><input type="checkbox"/> 8.2.2 – MH623</p> <p><input type="checkbox"/> 8.2.3 – MH651</p> <p><input type="checkbox"/> 8.2.4 – MH652</p> <p><input type="checkbox"/> 8.2.5– MH650</p> <p><input type="checkbox"/> 8.2.6 – MH647</p> <p><input type="checkbox"/> 8.2.7 – MH648</p> <p><input type="checkbox"/> 8.2.8 – MH625</p> <p><input type="checkbox"/> 8.2.9 – MH646</p> <p><input type="checkbox"/> 8.2.10 – MH649</p> <p>Refus à motiver :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
<p>9 – Dispenses</p> <p>Un candidat ne peut pas être entièrement dispensé des évaluations de langue vivante A</p> <p>Langue vivante :</p> <p><input type="checkbox"/> 9.1 – Compréhension écrite de l'évaluation commune de langue vivante A</p> <p><input type="checkbox"/> 9.2 - Expression écrite de l'évaluation commune de langue vivante A</p> <p><input type="checkbox"/> 9.3 - Compréhension orale de l'évaluation commune de langue vivante A</p> <p><input type="checkbox"/> 9.4 - Expression orale de l'évaluation commune de langue vivante A</p> <p><input type="checkbox"/> 9.5 - Dispense de l'évaluation commune de l'enseignement technologique en langue vivante A</p> <p><input type="checkbox"/> 9.6 - Compréhension écrite de l'épreuve de langue vivante B</p>	<p><input type="checkbox"/> 9.1</p> <p><input type="checkbox"/> 9.2</p> <p><input type="checkbox"/> 9.3</p> <p><input type="checkbox"/> 9.4</p> <p><input type="checkbox"/> 9.5</p> <p><input type="checkbox"/> 9.6</p>	<p><input type="checkbox"/> 9.1 - MH633</p> <p><input type="checkbox"/> 9.2 – MH634</p> <p><input type="checkbox"/> 9.3 – MH635</p> <p><input type="checkbox"/> 9.4 – MH636</p> <p><input type="checkbox"/> 9.5 – MH629</p> <p><input type="checkbox"/> 9.6 – MH637</p>

NOM.....PRENOM.....

Aménagements sollicités par le candidat ou s'il est mineur, ses représentants légaux	Appréciation de l'équipe pédagogique <i>Ne concerne pas les candidats individuels</i>	Réservé à la décision de l'autorité administrative
<input type="checkbox"/> 9.7 - Expression écrite de l'épreuve de langue vivante B <input type="checkbox"/> 9.8 - Compréhension orale de l'épreuve de langue vivante B <input type="checkbox"/> 9.9 - Expression orale de l'épreuve de langue vivante B <input type="checkbox"/> 9.10 - Dispense de l'évaluation commune de langue vivante B <input type="checkbox"/> 9.11 - Compréhension écrite des évaluations communes de chinois, japonais ou coréen en LVA ou LVB (candidats TFV) <input type="checkbox"/> 9.12 - Expression écrite des évaluations communes de chinois, japonais ou coréen en LVA ou LVB (candidats TFV) <input type="checkbox"/> 9.13 - Partie orale de l'épreuve terminale de spécialité LLCER Autre : <input type="checkbox"/> 9.14 - Compétences expérimentales en physique-chimie et sciences de la vie et de la terre (uniquement pour les candidats au baccalauréat général) <input type="checkbox"/> 9.15 - partie pratique de l'enseignement de spécialité numérique et sciences informatiques	<input type="checkbox"/> 9.7 <input type="checkbox"/> 9.8 <input type="checkbox"/> 9.9 <input type="checkbox"/> 9.10 <input type="checkbox"/> 9.11 <input type="checkbox"/> 9.12 <input type="checkbox"/> 9.13 <input type="checkbox"/> 9.14 <input type="checkbox"/> 9.15 Observations :	<input type="checkbox"/> 9.7 – MH638 <input type="checkbox"/> 9.8 – MH639 <input type="checkbox"/> 9.9 – MH640 <input type="checkbox"/> 9.10 – MH645 <input type="checkbox"/> 9.11 – MH641 <input type="checkbox"/> 9.12 – MH642 <input type="checkbox"/> 9.13– MH654 <input type="checkbox"/> 9.14 – MH612 <input type="checkbox"/> 9.15– MH653 Refus à motiver :
ETALEMENT D'EPREUVES OU CONSERVATION DE NOTES		
10 - Etalement du passage des épreuves : <input type="checkbox"/> 10.1 - la même année <input type="checkbox"/> 10.1.1 - évaluations communes (EC) <input type="checkbox"/> 10.1.2 - Epreuves terminales (<i>lister les épreuves prévues à cette date</i>) <input type="checkbox"/> 10.1.3 - Epreuves de remplacement (<i>lister les épreuves prévues à cette date</i>) <input type="checkbox"/> 10.2 - année n+1 <input type="checkbox"/> 10.2.1 - Evaluations communes (EC) <input type="checkbox"/> 10.2.2 - Epreuves terminales (<i>lister les épreuves prévues à cette date</i>) <input type="checkbox"/> 10.2.3 - Epreuves de remplacement (<i>lister les épreuves prévues à cette date</i>) <input type="checkbox"/> 10.3 - sur plusieurs sessions <i>(préciser pour chaque session, l'intitulé exact des épreuves à passer) :</i>	<input type="checkbox"/> 10.1.1 <input type="checkbox"/> 10.1.2 <input type="checkbox"/> 10.1.3 <input type="checkbox"/> 10.2.1 <input type="checkbox"/> 10.2.2 <input type="checkbox"/> 10.2.3 <input type="checkbox"/> 10.3 Observations :	Valide la demande <input type="checkbox"/> 10.1.1 – MH610 <input type="checkbox"/> 10.1.2 – MH610 <input type="checkbox"/> 10.1.3 – MH610 <input type="checkbox"/> 10.2.1 – MH610 <input type="checkbox"/> 10.2.2 – MH610 <input type="checkbox"/> 10.2.3 – MH610 <input type="checkbox"/> 10.3 – MH610 Refus à motiver :

NOM.....PRENOM.....

Aménagements sollicités par le candidat ou s'il est mineur, ses représentants légaux	Appréciation de l'équipe pédagogique <i>Ne concerne pas les candidats individuels</i>	Réservé à la décision de l'autorité administrative
UNIQUEMENT POUR LES ÉLÈVES AYANT ÉCHOUÉ À L'EXAMEN <input type="checkbox"/> 11 - Conservation des notes Epreuves terminales déjà passées dont vous demandez la conservation des notes sur 5 ans : préciser les épreuves concernées et <i>fournir les relevés de notes</i>		<input type="checkbox"/> 11 – MH609

RECAPITULATIF DES AMENAGEMENTS SOLLICITES PAR LE CANDIDAT <i>Je soussigné(e) sollicite les aménagements d'examens suivants (préciser le nombre d'aménagements cochés) :</i> J'atteste que cette demande d'aménagements d'examen est faite <u>par mes soins et en pleine responsabilité.</u> Fait à : Le Signature du candidat Nom Prénom : Signature des responsables légaux (pour les candidats mineurs)	
Chef d'établissement NOM : Prénom :	
Date : Signature	Cachet de l'établissement
Autorité administrative Date : Signature	Cachet

NOM.....PRENOM.....

Annexe 3 : Règlement EPS

EPS 2021/2022 Lycée Astier d'Aubenas

Règles de fonctionnement EPS



complémentaires au Règlement Intérieur du Lycée et des installations sportives municipales

TENUE : Obligatoire

Cette tenue doit répondre aux finalités de l'EPS et aux critères suivants : **sécurité / efficacité / hygiène**

- **Chaussures adaptées à l'activité et lacées (Propres dans un sac, si l'activité se passe en salle, gymnase)**
- Vêtements souples et fonctionnels pouvant être changés au besoin au début et en fin de cours d'EPS
- Cheveux longs attachés, montres et bijoux quittés.
- Natation : tenue conforme au règlement de l'Hippocampe (piscine municipale) : bonnet obligatoire et maillot de bain (pas de short)

Une bouteille d'eau ou une gourde est vivement conseillée pour des raisons sanitaires.

Rappel : au gymnase et au stade l'élève peut prendre une douche en fin de séance

- *Nous vous conseillons d'être raisonnable financièrement dans l'achat de votre matériel sportif*
- *Deux oublis sur l'année sont tolérés, mais le 3^{ème} oubli sera sanctionné par une heure de retenue puis chaque nouvel oubli par deux heures de retenue avec copie de ce règlement.*
- *Si un(e) élève n'a pas sa tenue, le professeur décidera s'il doit pratiquer ou non.*

Inaptitude Partielle ou Totale, le Certificat Médical

Une inaptitude de pratique physique momentanée et/ou partielle n'est pas une dispense de présence en cours, autrement dit un élève même inapte doit assister et participer au cours d'EPS conformément au code de l'éducation. Il lui sera confié des fonctions, qui seront évaluées, en mesure de ses possibilités (activités adaptées en lien avec les recommandations du médecin, ou encore des tâches d'intérêt collectif comme chronométreur, manager d'équipe, arbitre, tenue de fiches d'observations, etc.)

Un **certificat médical type agréé par l'éducation nationale** respectant la confidentialité est mis à disposition de l'élève auprès du professeur d'EPS et sur le site du lycée.

*Dans tous les cas, le certificat médical type **est indispensable** pour les élèves, il servira de justificatif à la dispense de note ou à l'aménagement et à l'évaluation de l'épreuve certificative.*

Le passage à l'infirmerie doit être effectué **avant le début du cours** d'EPS, pour des raisons ne présentant pas de réel caractère d'urgence.

Le Contrôle en Cours de Formation (CCF)

Des CCF ont lieu à la fin de chaque cycle (appelé séquence) de façon institutionnelle.

Une absence au CCF sans le certificat médical type entraîne une note de zéro.

Une absence **justifiée médicalement par un médecin (CM Type) donne droit à un rattrapage.**

Prise en main et libération des élèves

Le Professeur d'EPS prend et ramène les élèves sous sa responsabilité dans le hall principal ou dans la cour du Lycée et non pas sur les lieux de pratique. Les élèves ne sont libérés qu'à la sonnerie de la fin du cours.

Il est rappelé que le cours d'EPS n'échappe pas aux règles dictées dans l'établissement, notamment celle concernant le téléphone portable dont l'élève devra se séparer durant la séance d'EPS et laissé dans les vestiaires.

Date : **Classe :**

Nom Prénom élève :

Nom Prénom responsable légal :

Signature

Signature



PRATIQUE SPORTIVE EXTRA-SCOLAIRE (Club / Association)

Quelle(s) activité(s) pratiquez-vous :

SPORTS	CLUB ou LOISIR	NIVEAU (départemental, régional, national)	Souhaites-tu pratiquer cette activité en AS ?
			Oui / non / nsp
			Oui / non / nsp
			Oui / non / nsp

Association Sportive du Lycée :

Quelle(s) activité(s) aimeriez-vous pratiquer ?

- -
- -

Santé :

Problèmes médicaux (allergies, asthme, handicap physique ou scolaire...) nécessitant une inaptitude médicale durable ou partielle :

Annexe 4 : Educonnect

EduConnect

Un compte unique pour suivre et accompagner la scolarité de mon enfant

EduConnect remplace mes anciens comptes : il simplifie le suivi et l'accompagnement de la scolarité de mes enfants.

À QUOI SERT EDUCONNECT ?

EduConnect est **un compte unique** qui permet d'accéder à un ensemble de services et démarches en ligne pour **suivre la scolarité de mes enfants**



J'utilise ce compte unique :

- 1 identifiant / 1 mot de passe pour tous mes enfants
- tout au long de leur scolarité (de l'école au lycée).



Je peux accéder par exemple :

- aux **démarches en ligne** (Scolarité services) comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc.
- à l'**espace numérique de travail (ENT)**
- au **livret scolaire** de mes enfants.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Sur teleservices.education.gouv.fr



1

Pour activer mon **compte unique**, j'ai besoin du **numéro de téléphone portable** donné lors de l'inscription de mes enfants.



2

Une fois que mon compte est activé, j'accède aux services et démarches associés à chacun de mes enfants.